

La CFDT métallurgie rappelle à l'ordre l'UIMM Lorraine

by Liaisons sociales - vendredi, avril 17, 2020

<http://correspondances.fr/la-cfdt-metallurgie-rappelle-a-lordre-luimm-lorraine/>

Près de deux semaines après la signature d'un accord de branche par trois syndicats (CFDT, CFE-CGC et Force ouvrière) et l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), le 3 avril, la CFDT métallurgie Cœur Grand-Est signale à l'organisation patronale que « *bon nombre d'entreprises de l'automobile et plus généralement de la filière métallurgie ne jouent pas le jeu du volet sanitaire et du dialogue social* » prévu pour appliquer les dérogations au droit du travail mises en place par l'ordonnance du 25 mars 2020.

Dans une lettre ouverte à l'UIMM Lorraine, la CFDT métallurgie Cœur Grand-Est, représentée dans 53 entreprises des Vosges, de Meurthe-et-Moselle et de Meuse, dénonce « *des provocateurs impétueux qui font leur priorité de la production à tout prix* ».

Implanté notamment chez Bernard Truck (ex-Renault Trucks), à Ludres, ou chez les équipementiers vosgiens Fives Cryo, Garrett Turbo ou Grupo Antolin, le syndicat pointe les difficultés dans la mise à jour des documents uniques qui définissent les conditions du maintien d'une activité partielle dans les sites de production.

Dans sa propre entreprise, le fabricant de rondelles pour automobile Gris Découpage, basé à Lemesnil (Meurthe-et-Moselle), le syndicaliste se réjouit d'avoir vu adopter dix pages de recommandations inventoriant les mesures de désinfection, la pose de films de cellophane sur les claviers d'ordinateur ou encore la possibilité d'arriver à l'usine en bleu de travail pour éviter de fréquenter les vestiaires.

Le dialogue social se trouve aussi battu en brèche sur la question des congés.

Le syndicaliste note par ailleurs la mise en œuvre d'accords de modulation qui font perdre aux salariés les majorations liées aux heures supplémentaires ou leur imposent des congés sans accord, ni demande préalable. « La CFDT métallurgie Cœur Grand-Est somme l'UIMM de rappeler à l'ordre ses adhérents et de les mettre en garde quant aux conséquences de ces comportements sur la qualité du dialogue social à venir », conclut le syndicat, qui prévoit un durcissement des rapports lors de la reprise.